CARPENTRAS
Capitale du Comtat Venaissin

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES
Administration, Finances et Commande Publique

1 - Dénomination de la Collectivité qui passe le marché : VILLE DE CARPENTRAS
Adresse : Hôtel de Ville - BP N° 264 - 84208 CARPENTRAS CEDEX
Pouvoir Adjudicateur : Commune de CARPENTRAS, représentée par Monsieur le Maire.

2 Objet du marché : RÉALISATION D'UN PARKING SEMI-ENTERRE ET AMÉNAGEMENT D'UN PARKING DE SURFACE PLACE DU 8 MAI 1945
Type de marché de travaux : execution

Travaux divisés en lots :
Lot n°1 : Démolitions, terrassements, fondations, gros œuvre, charpente, couverture, doublages, cloisons
Lot n°2 : Étanchéité
Lot n°3 : Menuiseries acier et serrurerie
Lot n°4 : Électricité, CFO CFA SSI
Lot n°5 : Chauffage, ventilation, plomberie
Lot n°6 : Ascenseur
Lot n°7 : Peinture, faux-plafonds
Lot n°8 : VRD, espaces verts
Le candidat a la possibilité de répondre à un ou plusieurs lots.

3 – Montants estimatifs du marché :
Lot n°1 : 1 015 000 € HT
Lot n°2 : 110 000 € HT
Lot n°3 : 175 000 € HT
Lot n°4 : 160 000 €HT
Lot n°5 : 25 000 € HT
Lot n°6 : 35 000 € HT
Lot n°7 : 160 000 € HT
Lot n°8 : 420 000 €HT

4 - Délai d'exécution : Le délai de réalisation tous corps d'état est de douze (12) mois maximum à compter de la date de commencement des travaux indiquée dans l'ordre de service. Les délais de préparation de chantier sont de un (1) mois à compter de la date de commencement des prestations indiquée dans l'ordre de service de démarrage de la période de préparation.
Le planning d'exécution des tâches propres à chaque lot est fixé selon le planning prévisionnel général établi par l'OPC.

5 - Modalités essentielles de paiement : règlement par mandat administratif des sommes dues au titre du marché dans un délai maximum de 30 jours à dater de la réception en Mairie de la demande de règlement (transmission des factures obligatoirement par voie dématérialisée soit par la solution nationale Chorus Pro soit par courriel à l'adresse factures.mairie@carpentras.fr). Les dépenses sont inscrites dans les ressources propres du budget communal.

6 - Conditions de participation :
Pour participer, le candidat devra joindre, conformément aux articles R2142-1 à R2142-14 et R2143-3 à R2143-10 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique, les indications prévues ci-après :

- Lettre de candidature mentionnant l'identité du candidat, sa forme juridique et les pouvoirs de la personne habilitée pour l'engager ainsi que, le cas échéant, les habilitations nécessaires données au mandataire du groupement pour représenter ses membres lors de la passation du marché. Le candidat pourra à cet effet, utiliser l'imprimé DC1 dûment complété. Imprimé disponible sur le site http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat

- Déclaration du candidat. Le candidat pourra à cet effet, utiliser l'imprimé DC2 dûment complété. Imprimé disponible sur le site http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat
- Renseignements ou documents permettant d'évaluer l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, la capacité économique et financière, les capacités techniques et professionnelles du candidat et documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour l'engager :
  - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
  - Présentation d'une liste des principales prestations exécutées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique
  - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
  - Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
  - Preuve d'une assurance pour les risques professionnels
- Déclaration sur l'honneur dûment datée et signée que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-11 de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique, notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L5212-1 à L5212-11 du code du travail
- Production d'un extrait K, ou extrait K bis, ou un extrait D1
- Lorsque le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés
- Production des pièces prévues aux articles R. 1263-12, D.8222-5 ou D.8222-7 (établissement à l'étranger) ou D.8254-2 à D.8254-5 du code du travail

Conformément à l'article R2143-4 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 susvisé, le candidat pourra présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne établissant le formulaire type pour le document unique de marché européen susvisé.

7 - Critères d'attribution :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :
1 - Valeur technique (pondération : 60% - noté sur 20).appréciée au regard du contenu du mémoire justificatif présentant :

- la méthodologie d'exécution des travaux (noté sur 8),
- les moyens en matériel et humains mis en œuvre pour l'exécution des travaux, fiches techniques des matériaux et matériels stipulés dans le CCTP (noté sur 8)
- les mesures d'hygiène et sécurité, Gestion des déchets et environnement (noté sur 4)

2 – Prix (pondération 40% - noté sur 20) le prix sera noté au prorata de toutes les offres de 20/20 à 0/20, sur la base d'un chantier type.
L'offre dont la note pondérée sera la plus élevée sera retenue

Les candidats ne sont pas autorisés à formuler dans leur offre des réserves sur la clause obligatoire d'insertion par l'activité économique. Une offre qui ne satisfait pas à cette condition d'exécution sera déclarée non-conforme au motif du non respect du cahier des charges.

8 - Procédure : Marché passé selon la procédure adaptée en application de l'article R2123-1 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 susvisé.

9 - Conditions de délai :
Date limite de réception des offres : vendredi 13 septembre 2019 - 12h00
Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres

10 - Variantes : admises

11 - Date d'envoi à l'organisme chargé de la publication : lundi 24 juin 2019

12 – Questions et demandes de précisions complémentaires :
Dans le cadre de la réglementation relative à la dématérialisation, la Ville de Carpentras ne répondra à aucune question par voie téléphonique.
Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les candidats pourront s'adresser jusqu'à sept (7) jours ouvrés précédent la date de remise des offres par courrier électronique, au pouvoir adjudicateur via la plateforme : http://www.e-marchespublics.com/
Les questions d'ordre général posées par les candidats feront l'objet d'une information transmise à l'ensemble des candidats.

13 - Modalités de dépôt des offres : elles doivent obligatoirement être déposées sur la plateforme de dématérialisation « e-marchespublics » à l'adresse suivante : http://www.e-marchespublics.com
Les offres transmises sous format papier ne sont plus acceptées et sont considérées comme non-conformes, c'est-à-dire irrégulières.

Le Maire,

Serge Andrieu